

**BIEN VIEILLIR
CHEZ SOI,
ÇA SE PRÉPARE**

Les aides pour adapter mon logement



« Bien vieillir » à domicile : de quoi parle-t-on ?

Je souhaite rester vivre chez moi

Bien vieillir chez soi, c'est :

- continuer à vivre librement malgré les contraintes liées à l'âge ;
- conserver son environnement familial et ses habitudes ;
- préserver son confort émotionnel et financier.

Le logement doit rester **un lieu de vie sûr et agréable**, qui s'adapte à vos besoins selon votre âge. En vieillissant, certains gestes quotidiens deviennent plus difficiles et le logement peut présenter d'importants inconforts. **Tant que vous êtes en pleine forme, pensez à vous équiper de ces petits plus qui font la différence.**

Adapter mon logement, ça veut dire quoi ?

De la plus simple aide technique à des travaux plus importants, de nombreuses solutions existent pour rester autonome le plus longtemps possible chez soi. Par exemple :

- **La rénovation de votre salle de bains :**
remplacement de la baignoire par une douche à l'italienne, installation d'un lavabo ergonomique, d'une barre d'appui...
- **Les travaux de confort et de sécurité :**
installation de volets roulants, de cheminements lumineux, d'une rampe d'accès ou d'un monte-escalier.

NOTRE CONSEIL : envisagez votre projet dans sa globalité, avec tous les **travaux utiles** pour faciliter votre quotidien. Et pourquoi pas, en les combinant avec des travaux d'amélioration énergétique.



Comment financer mon projet ?

Vous avez plus de 60 ans ? Bénéficiez des aides du gouvernement, de l'Anah, d'Action Logement et de l'Assurance retraite pour financer votre projet d'aménagement de votre logement. Retrouvez dans le tableau de la page suivante toutes les aides possibles.



BRIGITTE

RETRAITÉE DU SECTEUR PRIVÉ
À NANTES

Ressources : 19 000 € / an



**TOTAL DES
TRAVAUX :
8 600 €**

Aide Action Logement : 5 000 €

Aide Anah : 1 420 €

Aide du département : 800 €

RESTE À CHARGE : 1 835 €

Ils en parlent

Adapter sa salle de bains pour gagner en sérénité

« Depuis ma retraite, j'ai perdu en mobilité et ma salle de bains est devenue moins pratique. Vivant seule, profiter de mes équipements en sécurité est primordial. J'ai pu bénéficier d'un financement avec Action Logement pour poser des matériaux antidérapants et une douche plus fonctionnelle. J'ai été accompagnée pour préparer les dossiers et mobiliser les compléments de financement auprès de divers acteurs. Je suis désormais plus sereine, sans avoir à passer par la case déménagement. »



ANNICK ET BERTRAND

ANCIENS RESTAURATEURS
INDÉPENDANTS EN ÎLE-DE-FRANCE

Ressources : 24 000 € / an



**TOTAL DES
TRAVAUX :
14 575 €**

Aide Anah : 7 287 €

Aide Assurance retraite : 2 920 €

Aide du département : 3 240 €

Aides de l'agglomération : 1 128 €

RESTE À CHARGE : 0 €

Adapter son logement pour profiter en sécurité

« Enjamber la baignoire ou fermer les volets mécaniques est devenu plus compliqué avec l'âge. Pour plus de confort, nous avons monté un dossier auprès de l'Anah pour financer l'installation de volets roulants et d'une douche. Nous avons été accompagnés dans nos démarches, notamment pour la coordination des différents acteurs.

Cela nous permet aujourd'hui de rester vivre dans notre maison. »

À NOTER

Selon...les...territoires,
les départements ou
les collectivités
peuvent apporter une
aide complémentaire
à votre projet de
travaux.

Quelles aides pour quels projets ?

Quel est mon projet ?	Quelles sont les aides ?
 Je veux installer des équipements d'appoint pour faciliter mon quotidien	LE KIT PRÉVENTION Aide forfaitaire pour les équipements tels que sièges de WC et de douche, tapis antidérapants, barres d'appui, mains courantes d'escalier, kits de balisage lumineux.
 Je veux faire de petits aménagements simples pour gagner en sérénité	LE PLAN D'AIDES PERSONNALISÉ Pour financer un ensemble de services (petits travaux, portage de repas, aide à domicile, sorties accompagnées...) d'un montant maximum de 3 000 € par an.
 Je veux réaménager ma salle de bains pour améliorer mon confort et ma sécurité	L'AIDE ACTION LOGEMENT Jusqu'à 5 000 € Pour adapter ou rénover votre salle de bains, avec prise en charge de la fourniture et de la pose d'une douche à l'italienne au sol antidérapant. Dispositif 2021 - mobilisable dans la limite de l'enveloppe disponible
 Je veux engager des travaux dans plusieurs pièces de mon logement pour gagner en sécurité et en mobilité	L'AIDE AUX TRAVAUX « HABITER FACILE » 35 % à 50 % du montant des travaux plafonnés à 20 000 € HT.
 J'ai besoin de rendre mon logement accessible	L'AIDE HABITAT • Aide plafonnée à 2 500, 3 000 ou 3 500 € selon vos revenus ; • Intervient en complément des aides d'Action Logement et de l'Anah. LE CRÉDIT D'IMPÔT Pour des dépenses d'équipement pour l'autonomie de la personne : Montant des dépenses plafonné à 5 000 € pour une personne seule et à 10 000 € pour un couple marié ou pacsé. Majoration de 400 € par personne à charge

BON À SAVOIR



Toutes les conditions d'éligibilité des aides sont détaillées sur les sites Internet respectifs de chaque organisme financier.

Vous pouvez également bénéficier d'aides complémentaires : complémentaires santé, assurances, caisse d'allocations familiales, conseil départemental, ville.



DOMICILE SERVICES SENIORS
MON EXPERT POUR BIEN VIEILLIR CHEZ MOI

Qui contacter ?

Si vous avez une question sur la mise en place d'une aide ou d'une subvention pour votre aménagement, contactez Domicile Services Seniors.

Mon expert pour bien vieillir chez moi

 **07 60 42 92 84**